

# COMMENT DÉCLARER VOS INDICATEURS **Forfait d'aide à la modernisation et à l'information 2025**

DATE DE SAISIE  
DES INDICATEURS DU 12 JANVIER AU  
02 MARS 2026

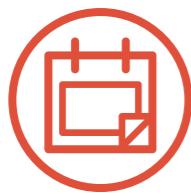


## LE TÉLÉSERVICE MA CONVENTION ACCESSIBLE DEPUIS LE PORTAIL AMELIPRO EN SE CONNECTANT EN LOGIN/MOT DE PASSE OU AVEC UNE CARTE CPS



**En cliquant sur le lien « Convention – ROSP » le tableau de bord du téléservice « Ma convention » s'affiche.**

Le téléservice ma convention permet la saisie des indicateurs déclaratifs et permet de visualiser le détail des rémunérations.



### Dès le 12 janvier vous avez la possibilité

- de **saisir** et de **transmettre** les différents indicateurs
- **joindre** les **pièces justificatives** par **mail** à votre **CPAM**
- Et **transmettre** une **déclaration partielle** autant de fois que nécessaire



Ce PDF est téléchargeable et récapitule l'ensemble des indicateurs déclaratifs et calculés ayant servi au calcul de la rémunération avec l'atteinte ou non de l'objectif par le PS. Les éléments présentés dans ce PDF peuvent varier en fonction de la profession concernée.



Vous pouvez télécharger et visualiser le PDF récapitulatif de la saisie concernant l'exercice précédent.

## MODÈLE D'ÉCRAN DE SAISIE

Afin de pouvoir transmettre votre déclaration, vous devez confirmer avoir pris connaissance des conditions générales, certifier l'exactitude des informations saisies et vous engager à tenir à disposition de l'Assurance Maladie les documents justificatifs si nécessaire, en cochant les deux cases prévues à cet effet.

# DOCUMENT MODÈLE RÉCAPITULATIF DE SAISIE ET DE RÉMUNÉRATION

| MA CONVENTION - MA DECLARATION 2021  |   |
|--|---|
| <p>M DUPOND Jean<br/>Orthophoniste<br/>N° AM : 63XXXXXX</p> <p>1 Rue des Fleurs<br/>75001 PARIS</p> <p><b>FORFAIT D'AIDE A LA MODERNISATION ET INFORMATISATION DU CABINET PROFESSIONNEL</b></p> <p><b>1 Logiciel métier</b> <span style="float: right;">A.M.I - 7202 - AEGLE INFORMATIQUE MEDICALE</span></p> <p>Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification de logiciels, vous devrez déclarer l'équipement sur amelipro et faire parvenir les pièces justifiant de l'acquisition de votre nouvel équipement.</p> <p>Les pièces justificatives attendues sont les justificatifs d'achat (factures ou bons de commande émis) ou une attestation de l'éditeur permettant d'identifier :</p> <p>Pour le logiciel métier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'éditeur du logiciel;</li> <li>- le nom du logiciel;</li> <li>- la date de son acquisition.</li> </ul> <p><b>2 Logiciel compatible DMP</b> <span style="float: right;">7 FSE - 1.13 - 7 INFO</span></p> <p>Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification de logiciels, vous devrez déclarer l'équipement sur amelipro et faire parvenir les pièces justifiant de l'acquisition de votre nouvel équipement.</p> <p>Les pièces justificatives attendues sont les justificatifs d'achat (factures ou bons de commande émis) ou une attestation de l'éditeur permettant d'identifier :</p> <p>Concernant la compatibilité avec le DMP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mention DMP compatible;</li> <li>- le cas échéant, la mention du recours à un autre éditeur pour assurer cette compatibilité (exemple : connecteur); préciser si vous avez souscrit à un pack complémentaire spécifique.</li> </ul> <p><b>3 Type de messagerie sécurisée de santé</b></p> <p>L'indicateur «Type de messagerie sécurisée de santé» est neutralisé pour cet exercice.</p> <p>Pour valoriser cet indicateur, vous deviez utiliser une messagerie sécurisée de santé qui répond aux exigences de l'espace de confiance MSSanté. Ces messageries permettent aux professionnels de santé d'échanger entre eux par mail, rapidement et en toute sécurité, des données personnelles de santé de leurs patients, dans le respect de la réglementation en vigueur.</p> <p>Pour bénéficier de cet indicateur vous devez disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit d'une messagerie sécurisée de santé proposée par les opérateurs MSSanté</li> <li>- soit d'une messagerie régionale appartenant à l'espace de confiance MSSanté</li> <li>- soit d'une messagerie sécurisée de santé «organisationnelle» ou partagée entre plusieurs utilisateurs habilités et appartenant à l'espace de confiance MSSanté</li> </ul> <p>Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification, vous devrez déclarer votre messagerie et attester sur l'honneur disposer d'une messagerie sécurisée de santé.</p> <p>Veillez à bien conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles à posteriori de l'Assurance Maladie.</p> <p><b>4 Prise en charge coordonnée</b> <span style="float: right;">Oui</span></p> <p>Cet indicateur a pour objectif de valoriser la démarche de prise en charge coordonnée des patients.</p> <p>La participation aux modes d'exercice coordonné suivants, et pouvant être attestée par un justificatif, valide l'indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exercice en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)</li> <li>- participation à une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)</li> <li>- participation à une équipe de soins primaires (ESP)</li> </ul> <p>Pour bénéficier de la rémunération complémentaire au titre de cet indicateur, vous devez déclarer chaque année votre implication durant l'année de référence dans une démarche de prise en charge</p> <p>NR : Valeur Non Renseignée</p> | <p><b>MA CONVENTION - MA DECLARATION 2021</b></p> <p>coordonnée des patients. Pour ce faire, vous devez déclarer cet indicateur et attester sur l'honneur être engagé dans un ou des modes d'exercice coordonné permettant de valider cet indicateur.</p> <p>Veillez à bien conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles à posteriori de l'Assurance Maladie.</p> <p><b>5 Equipement de télétransmission</b> <span style="float: right;">Non</span></p> <p>Pour bénéficier de la rémunération, vous devez être équipé pour effectuer des télécommunications par télétransmission ou vous abonner à une solution technique de télémédecine pour assurer la réalisation des actes de téléconsultation dans des conditions sécurisées. Pour valider l'indicateur, vous devez l'attester sur l'honneur (en cochant la case correspondante) et, parallèlement, conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles de l'Assurance Maladie (facture, contrat...).</p> <p><b>6 Equipement en appareil médical connecté</b> <span style="float: right;">Oui</span></p> <p>Pour bénéficier de la rémunération de cet indicateur, vous devez avoir acheté un appareil médical connecté. Pour 2019, la liste des équipements retenus est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caméscope connecté,</li> <li>- Stéthoscope connecté,</li> <li>- Omméscope connecté,</li> <li>- Otoscopie connecté,</li> <li>- Glucomètre connecté,</li> <li>- ECG connecté,</li> <li>- Sonde doppler connectée,</li> <li>- Echographe connecté,</li> <li>- Mesure pression artérielle connectée,</li> <li>- Caméra (cas pour regarder reste de la peau par exemple) connectée,</li> <li>- Matériel d'inspiration fonctionnelle respiratoire dont le spiromètre et la tympanométrie connectés.</li> </ul> <p>Pour valider l'indicateur, vous devez l'attester sur l'honneur (en cochant la case correspondante) et, parallèlement, conserver les justificatifs d'achats correspondants en cas de contrôles de l'Assurance Maladie.</p> |

Exceptionnellement, cette déclaration peut également se faire sur formulaire papier remis à votre caisse de rattachement pour les professionnels n'ayant pas accès à amelipro. La saisie des indicateurs sera possible jusqu'au 2 mars 2026 minuit.

## RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS À SAISIR

### Pour les masseurs-kinésithérapeutes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

### Pour les sages-femmes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés
- Indicateur "aller vers"
- Accueil d'un stagiaire
- Intervention en établissement de santé

### Pour les orthophonistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

### Pour les chirurgiens-dentistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Affichage des horaires d'ouverture du cabinet
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

### Pour les infirmiers :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

### Pour les pédicures-podologues :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

### Pour les orthoptistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés